

Département de la Sarthe
Commune du GRAND-LUCE
Lieu dit : "Belleville"

Lotissement "BELLEVILLE"

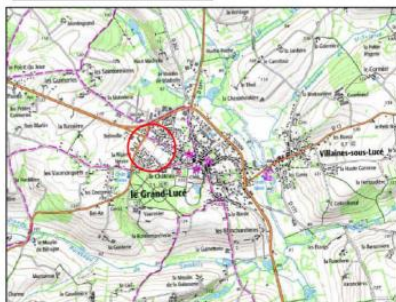
Date : 20/09/2013

Réf : 11191

LOT 12

Cadastre : Section AB n°660
Surface d'arpentage : 490 m²

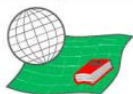
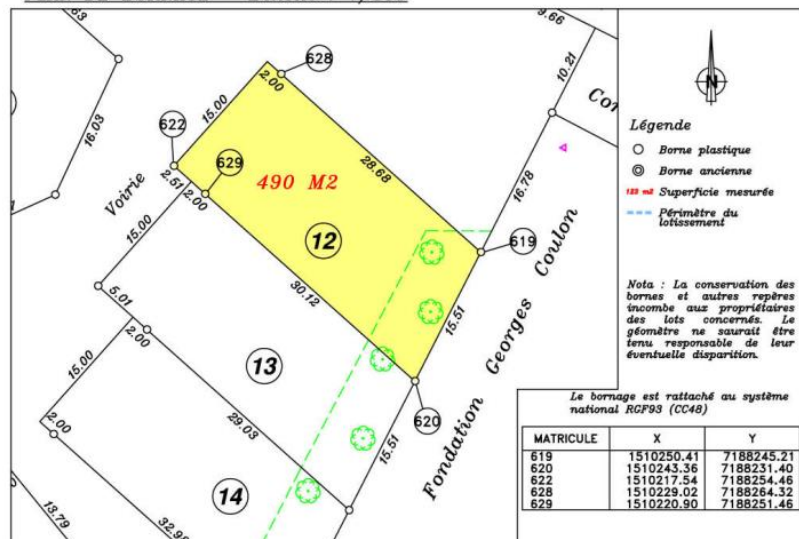
PLAN DE SITUATION



PLAN D'ENSEMBLE



PLAN DE BORNAGE - Echelle : 1/500

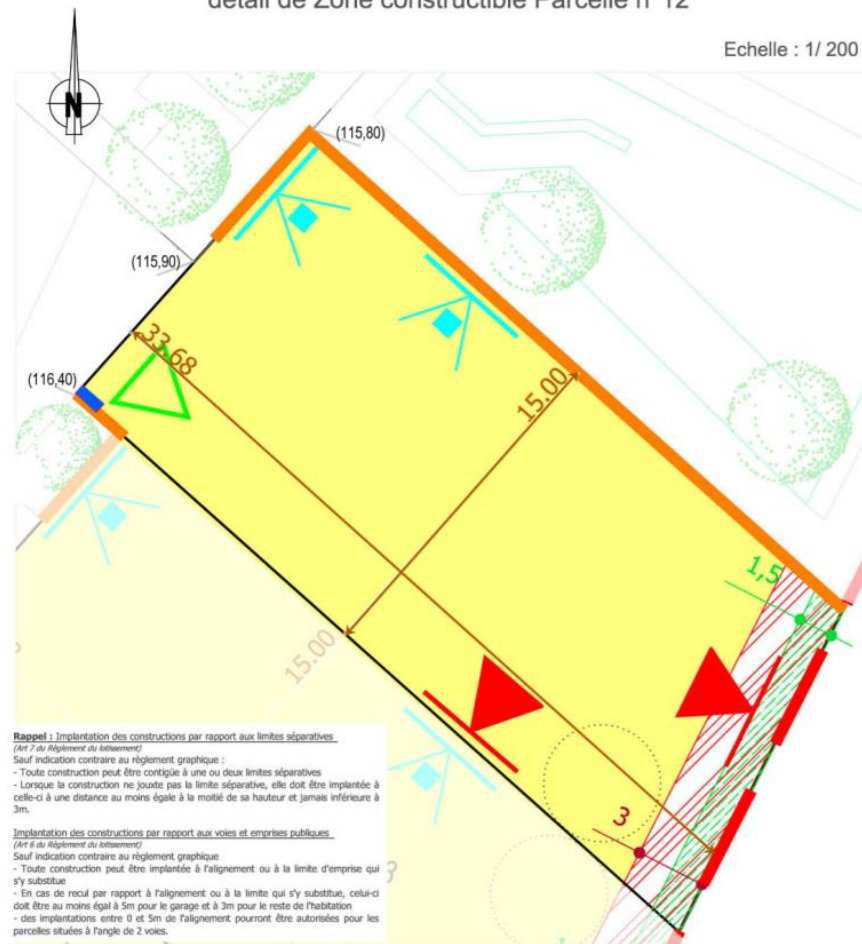


Levé et dressé par le Cabinet BARBIER
Géomètre Expert à Connerré
St Calais, La Ferté Bernard



détail de Zone constructible Parcelle n°12

Echelle : 1/ 200



LEGENDE :

--- Limite du lotissement

Emprises inconstructibles

Emprise inconstructible de 3 mètres minimum ou la moitié de la hauteur de la construction. Toutefois, une construction peut être implantée en limite séparative si sa hauteur en limite séparative n'excède pas 3,50m pour les bâtiments à une pente de toiture et 4m pour les bâtiments à deux pentes de toiture.

Accès

Interdiction d'accès des véhicules depuis la voie et les emprises publiques

Accès véhicule recommandé

(60.25) Cote de niveau indicative non contractuelle

Obligation d'implantation de la construction principale en limite séparative

Interdiction de s'implanter en limite séparative (pour la construction principale)

Zone d'implantation de l'annexe type abris de jardin (si l'annexe est dissociée de la construction principale)

Haie plantée sur emprise privative par l'Aminageur

Cache coffrets

Zone constructible